

DEMANDE D'AGRÉMENT POUR UN INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN EPS

Année scolaire :

Circonscription : (entourez)	Laval Agglo/Adj	MSE	MNO	MNE	MSO
École	Nom de l'école				
	Direction assurée par				
	Commune				

Domaine d'activité :

- Natation scolaire
 Escalade
 Activités nautiques
 Activité vélo
 Autre : ...

A RENSEIGNER LISIBLEMENT EN MAJUSCULES ET EN NOIR **Intervenant(e)**

Informations indispensables pour la vérification FIJAISV	NOM – Prénoms (tous les prénoms)		<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	
	NOM de jeune fille		Date de naissance		
	Ville de naissance		département de naissance		
	Pays de naissance				
	Pour les personnes de nationalité étrangère	nationalité			
		Nom et prénom du père			
		Nom et prénom de la mère			
Adresse complète					

Je m'engage à inscrire mon intervention, qui devra avoir reçu l'autorisation du directeur de l'école, dans le cadre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'école. J'ai pris connaissances des recommandations pour intervenir comme bénévole sur l'activité : (fiche EPS53-D12/D13...en fonction de l'activité, voir index de codage) fournie par la directrice/le directeur.

Je suis informé(e) que ma demande d'agrément ne pourra être validée qu'après la vérification de mon honorabilité par consultation du FIJAISV (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes - circulaire n°2017-116 du 6 octobre 2017) et de la reconnaissance de mes aptitudes techniques : (test natation ou formation liée aux autres domaines d'activité).

À le

Signature de l'intervenant(e)

Aptitudes techniques reconnues depuis moins de 5 ans : oui non

À remplir par la directrice/le directeur. (Entourez)

Décision de l'IA DASEN

<input type="checkbox"/> Vérification FIJAISV : signature DAPIC.	<input type="checkbox"/> Agrément accordé À..... Le	Pour l'IA DASEN Signature de l'IEN
<input type="checkbox"/> Aptitudes techniques validées le :	L'agrément est valable 1 an en Mayenne et peut être renouvelé pendant 5 ans à la demande du directeur et sous réserve de la vérification annuelle de l'honorabilité de l'intervenant.	

